

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Année 2023
Séance du 6 avril 2023

N° 19

**Objet : Demande d'aide
financière auprès du
Département des Alpes-de-
Haute-Provence
Forage des Espouliers – Étude
hydrogéologique à Saint Julien
d'Asse**

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PELESTOR Michel	RICHAUD Véronique
BERTRAND Philippe	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève	RISSO Gilbert
BOGHOSSIAN Alex	LAQUET Laura	PROUST Brigitte	SAVORNIN Béatrice
BOURJAC Jean Marie	PAUL Gilles	REBOUL Childéric	URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

La commune de Saint Julien d'Asse est alimentée par le forage des Espouliers, construit en 1991. Il ne dispose pas d'arrêté portant déclaration d'utilité publique autorisant le prélèvement et instaurant les périmètres de protection du captage. Les démarches réglementaires ont été engagées à plusieurs reprises par la commune, sans aboutir. La procédure d'autorisation administrative de délivrer l'eau à partir de ce forage est en cours.

Depuis 1995, deux avis d'hydrogéologues agréés ont été donné, différant au niveau de la définition des périmètres de protection. En 2019, il avait été proposé de réaliser un traçage hydrogéologique pour mieux comprendre l'origine de l'eau et proposer le périmètre de protection rapproché le plus opportun aux écoulements souterrains en jeu aux abords du forage des Espouliers.

Provence Alpes Agglomération poursuit l'action communale par la réalisation d'une étude hydrogéologique comprenant des traçages et essais de pompage pour acquérir des connaissances complémentaires sur le forage et le milieu de prélèvement qui permettront de définir des périmètres de protection cohérents et terminer la démarche de déclaration d'utilité publique.

Le montant prévisionnel de l'étude est estimé à 18 000 €uros HT, financé sur le budget annexe de l'eau.

Ces travaux sont inscrits au contrat Zone de Revitalisation Rurale 2021-2023 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2021-2023 avec le Département des Alpes de Haute Provence.

Provence Alpes Agglomération sollicite le Département afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Total HT	Recettes	Taux	Montant
Etude hydrogéologique	12 620 €	Subvention AERMC - ZRR 2021-2023	50%	9 000 €
Divers et imprévus	5 380 €	Subvention CD04 - CDST 2021-2023	20%	3 600 €
		Auto-financement	30%	5 400 €
TOTAL	18 000 €	TOTAL	100%	18 000 €

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 3 mars 2023.

Il vous est demandé :

- D'ATTESTER de la libre disposition des terrains ;
- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant d'études de 18 000 €uros HT ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention de 3 600 €uros auprès du Département, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : **17 AVR. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230406-19_06042023